

Le Comité Français de Soutien mobilise les dons de ses donateurs pour soutenir exclusivement GK Savar. Les fonds sont affectés à ceux des programmes proposés par GK que le Comité a retenus et ainsi pris en charge, seul ou avec des partenaires institutionnels.

Vous pouvez participer directement à l'action de GK :

- soit en faisant **un don ponctuel ou régulier** au Comité Français. Vous recevrez en retour, outre un reçu fiscal, des rapports semestriels mettant en lumière les réalisations engagées avec le Comité de Soutien grâce à vos dons. Vous connaîtrez ainsi les résultats obtenus, les ajustements nécessaires, les progrès réalisés.

- Soit en faisant **une donation ou un legs**. En tant qu'association d'assistance et de bienfaisance déclarée, le CFS est habilité à recevoir des donations et des legs. Bénéficiaire de l'exonération de toute imposition sur les sommes reçues, il peut en consacrer la totalité au financement des actions de GK. Merci de penser à cette option pour montrer votre soutien à une ONG, qui agit auprès des plus démunis du peuple bangladais. Si cette possibilité vous convenait, n'hésitez pas à prendre contact avec isabelle Bessy (01 43 21 80 25).



Bulletin de soutien à remplir et renvoyer à : Comité Français de soutien à GK Savar Bangladesh 52 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS

[internet](#)

OUI, je veux soutenir les actions GK retenues par le Comité :

je choisis un don ponctuel ⁽¹⁾ (paiement à l'ordre du CFS GK Savar Bangladesh)

30 € 50 € 100 € 200 € 300 € €

je choisis de faire un don avec Paypal..... (lien)

je choisis de faire un virement automatique mensuel ou trimestriel ⁽¹⁾ de €

(merci de m'adresser un relevé d'identité bancaire pour que j'en fasse la demande à ma banque)

Mme M Mlle

Prénom..... Nom.....

Adresse.....

Adresse internet@.....

Si vous souhaitez que nous adressions à vos amis le dernier rapport semestriel, merci de nous communiquer leur adresse internet :

Adresse internet@.....

Adresse internet@.....

(1) Si vous êtes imposable, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % de votre don, dans la limite de 20 % de vos revenus. Ainsi, lorsque vous donnez :

30 €	100 €	200 €	300 €
Il ne vous en coûte réellement que :			
10 €	34 €	68 €	102 €